

l'édit du 19 décembre 1771 signé par Charles-Emmanuel III (1701-1773), duc de Savoie et roi de Sardaigne, relatif à l'affranchissement des fonds sujets à devoirs féodaux, qui permettait aux paysans de racheter les droits féodaux à leurs seigneurs³. Jean Nicolas, dans son étude de la bourgeoisie montante d'Annecy, décrit sa bibliothèque qui en 1775 à son décès était « *une des plus fournies parmi les avocats, médecins et marchands d'Annecy, (et) comptait 138 titres parmi lesquels 61 ouvrages juridiques pour 57 touchant aux belles lettres, histoire, sciences, arts, philosophie dont les auteurs des Lumières, en particulier Montesquieu, Voltaire, etc...* »⁴. Ceci reflète la culture et le milieu dont participaient les Bastian de Bonneville et d'Annecy. Il acquit la bourgeoisie d'Annecy et, signe de sa notoriété, fut enterré à Annecy dans la chapelle Saint-Michel de l'église paroissiale Saint-Maurice tandis que son épouse le fut dans l'église Sainte-Claire de la même ville en 1788. Ils eurent quatre fils⁵, dont Claude-François Marie (1764-1838) futur président du conseil du département du Léman et notaire de Frangy, et trois filles qui furent toutes élèves pensionnaires au monastère de la Visitation à Annecy où les religieuses recevaient une vingtaine de jeunes filles de la haute société de la ville⁶. Des trois filles, Martine (1762-1772) mourut à l'âge de dix ans au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Seyssel, demoiselle Cécile Bastian (1765-), bourgeoise et habitante d'Annecy, épousa en 1791 le sieur François Juliard d'Eloise et demoiselle Antoinette Bastian (1767-1819), François Mermier, propriétaire terrien à Vovray (Chaumont). Les enfants baignèrent ainsi à Annecy dans l'atmosphère éclairée d'une famille savoyarde cultivée, catholique, tout en étant imprégnée de l'esprit des Lumières, ce qui expliquera leur ouverture aux idées de la Révolution française après 1789. De là, avec l'aîné des fils, le réseau familial se

déploya vers Frangy et sa région, où ce dernier acquit d'importants biens fonciers devenus biens nationaux à la faveur des bouleversements politiques dus à l'invasion de la Savoie par l'armée révolutionnaire française en 1792.

Claude François Bastian-Chaumontet (1764-1838), né à Annecy et bourgeois d'Annecy, épousa le 16 février 1783 Hélène Chaumontet (1758-1838), fille de François Marie Chaumontet, avocat au Sénat de Savoie qui engendra sept enfants⁷. « *Issu d'une lignée d'hommes de lois bonnevilliens qui ont acquis des charges judiciaires à Annecy avant de s'implanter en Genevois* »⁸, il fut comme son père, notaire à Frangy de 1784 à 1838, et devint une des plus grosses fortunes de la région sous l'Empire. Au moment de l'entrée des troupes révolutionnaires françaises en 1792, il saisit sa chance en adoptant les idées nouvelles venues de France. Il fut nommé « *Régisseur des domaines nationaux du bureau de Frangy* » en 1792, c'est-à-dire administrateur du Canton de Frangy et receveur des domaines nationaux. Après l'invasion française de la Savoie et sous la Convention, en spéculant sur les fournitures aux armées et sur les biens nationaux il acheta une partie des biens nationaux⁹. Il passa ainsi « *d'une honnête aisance à une fabuleuse richesse* ».¹⁰

Notaire royal, il prit en 1788 le siège du Tabellion, c'est-à-dire de l'enregistrement des actes notariés qui jusque-là se situait dans le village voisin de Chaumont, siège de la châtellenie, ce qui le poussa à faire de Frangy le chef-lieu du canton en 1800. Il en devint le maire de 1803 à 1835. Il était en 1809 le plus gros contribuable du département disposant de trente-sept fermes et quatre châteaux dans les cantons de Frangy, de Seyssel et de Viry¹¹. Parmi ses nombreux biens, citons la maison forte de Frangy appelée dès lors « *château Bastian* » en devenant la demeure

3 - Bruchet 1908.

4 - Jean Nicolas, « La Savoie au XVIII^e siècle, noblesse et bourgeoisie », 2003, p.1001 et 1006-1010.

5 - Claude-François Marie (1764-1838), Joachim (1769-), Joseph-Marie (1771-), Jacques-Marie (1774-). Selon Nicolas 2003, p.378, note 47, « le 19 juin 1774, 'Spectable' François Bastian et son épouse s'instituent réciproquement héritiers universels le survivant choisissant un héritier parmi leur trois fils « *afin de maintenir ces derniers dans le respect que les enfants leurs doivent* ».

6 - Martine (1762-1772), Cécile (1765-) et Antoinette (1767-1819).

7 - Marie-Joséphine (1783-1851), Marie-Josephte (1785-1819), Antoinette-Pernette (1787-), Justine-Claudine (ca.1788->1843), Joseph-Marie-Victor (1793-1811), Jeanne-Françoise (1795-), Claude-Pie-Amédée (1798-1872). Le contrat de mariage se trouve dans ADS, tabellion de Seyssel, 8FS398.

8 - Bouverat 2008, p.15.

9 - « *Qu'ils fussent d'origine nobiliaire ou anciennes propriétés ecclésiastiques, les biens nationaux formaient une masse considérable de bâtiments et surtout de terres, environ un cinquième du territoire, jamais le pays n'avait disposé d'une telle mutation. Confisqués en 1793 et 1794, ils ne furent mis en vente qu'en 1795 et surtout en 1796 après beaucoup d'incohérences administratives et beaucoup de gaspillage. Certes bien des paysans assoiffés de terres depuis des générations, achetèrent de petits lots mais la plus grande partie fut vendue en gros lots à des spéculateurs comme les Bastian ravis de liquider leurs masses d'assignats, on parla en particulier de la fameuse « bande noire » de Chambéry où une poignée de bourgeois profitèrent de leurs richesses, de leurs connaissances et surtout de leurs positions pour s'approprier au moins provisoirement une masse énorme de terres, de vignes et de forêts qui ne firent qu'accentuer les différences sociales* ». (Wikipédia, Palluel, La Révolution en Savoie 1792-1799).

10 - Palluel-Guilliard 1999, p.246.

11 - Gavard 2006, p. 165.